

Permanences mensuelles de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) au sein de l'Université de Montpellier en audioconférence

Qu'est-ce qu'une innovation? Qu'est-ce qu'un brevet? Puis-je créer ma start-up? Qu'est-ce que la propriété industrielle?

Le 13 décembre 2017, l'Université de Montpellier et l'INPI ont conclu un partenariat dont l'objectif est de sensibiliser l'ensemble de la communauté UM à l'innovation et à la propriété industrielle. Ainsi, que vous soyez dans l'enseignement, la recherche, la gestion administrative, personnel ou étudiant, depuis février 2018, des permanences mensuelles gratuites de l'INPI sont mises en place au sein de la direction de l'innovation et des partenariats.

La prochaine séance se tiendra le mercredi 6 octobre 2021 de 11h à 15h En audioconférence.

Merci de nous contacter à l'adresse mail suivante pour prendre rendez-vous: dipa-secretariat@umontpellier.fr

NB: Places limitées au nombre de 6 par session. Durée des entretiens: 30 minutes par personne

CONTACT

dipa-secretariat@umontpellier.fr